

CORGENGOUX



MAIRIE DE CORGENGOUX

2, Grande rue
21250 CORGENGOUX

Permanences :

mardi de 10h00 à 12h00

mercredi de 17h00 à 19h00

Tél : 03.80.26.61.29

Mail : secretariat.mairie@corgengoux.cotedor.fr

INFORMATION AUX HABITANTS

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle Sécheresse

Madame, Monsieur,

À la suite de la période de sécheresse, la commune envisage de déposer auprès de la Préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Afin de constituer un dossier aussi complet que possible, nous invitons les habitants ayant constaté des dégâts sur leur habitation ou leurs dépendances (fissures sur les murs, les façades, les sols, déformations, etc.) à se faire recenser auprès du secrétariat de mairie.

Pour appuyer cette démarche, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre, si possible :

- Un courrier décrivant les désordres constatés et leur date d'apparition ;
- Des photographies des dégâts observés ;
- L'adresse du bien concerné et vos coordonnées.

Ces éléments peuvent être déposés directement en mairie ou transmis par courrier électronique à l'adresse suivante : secretariat.mairie@corgengoux.cotedor.fr

Nous vous remercions de votre coopération. Le recensement de ces dommages permettra à la commune de disposer d'éléments concrets pour appuyer sa demande auprès des services de l'État.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que cette démarche ne garantit pas la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, laquelle relève d'une décision de l'État.

Je vous précise que le délai d'instruction et de décision par les services de l'Etat peut être relativement long. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dépendra de la décision des autorités compétentes.

Nous vous remercions par avance de votre patience et de votre compréhension.

Le Maire,
Pierre BROUANT.

